

**EXTRAIT N° 21/2021
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le onze février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945-conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 04 Février 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES, ZAMBONI.

PROCURATIONS

M. LABORIE	à	M. BERNES
Mme BAKER	à	Mme AGUERRE
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI

SECRETARE : M. VIGNEAU a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - Budget 2021

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Détermination du montant maximal de l'autorisation :

Le montant total des crédits ouverts en investissement (hors opérations d'ordre et hors dette) en 2020 est de : 2 034 447.29 €

Le quart de ces crédits ouverts représente : 508 611.82 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 29

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- De préciser le montant et l'affectation des crédits comme suit :

Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le 15/02/2021



ID : 031-213100324-20210212-DEL_21_2021-DE

Compte	Opération	Montants en Euros
2116	105	16 000 €
2188	121	25 100 €
2183	122	12 000 €
2031	125	50 000 €
2188	125	7 000 €
2031	131	5 000 €
2182	131	12 000 €
2188	131	6 000 €
2111	134	110 000 €
2184	139	500 €
2031	142	15 000 €
TOTAL		258 600 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 février 2021

Le Maire,

Michel BEUILLE

